

Reçu en sous-préfecture
de LARGENTIÈRE
06 JUN 2026

République française
Département de l'Ardèche

COMMUNE DE LABLACHÈRE

Séance du 5 juin 2026

Nombre de membres

- Afférents au C.M. : 19
- En exercice : 19
- Nombre de présents : 15
- Nombre de votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 18 h 00, les membres du conseil municipal de la commune de Lablachère se sont réunis salle du conseil municipal, mairie de Lablachère en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire Monsieur Jean-François DEMARIA conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation
Le 29 mai 2026

Présents : Patrick DOMERGUE, Martine TILLAY, Julien DELMASURE, Christiane ROCHEDIX, Denis CARON, Marie MONNIER, Pedro ALVES, Joël BOISSIN, Cédric LATOURRE, Sylvaine MATHIEU, Séverine TROUILLAS, Sarah VALETTE, Alain VIGOUROUX, Béatrice FRANCOU, Corinne LARCHER.

Objet de la délibération

Absents :

Date d'affichage :

Excusés : Jean-François DEMARIA, Marjorie GERMAIN, Sophie COUILLET, Daniel MAYET

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Procurations : Jean-François DEMARIA donne procuration à Patrick DOMERGUE, Marjorie GERMAIN donne procuration à Cédric LATOURRE, Sophie COUILLET donne procuration à DELMASURE Julien, Daniel MAYET donne procuration à LARCHER

Et publication ou
notification du

Mme Séverine TROUILLAS a été élue secrétaire de séance

Objet : Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue du renouvellement de la série n°2 du Sénat du 27 septembre 2026- n°2026060501

Le 1^{er} adjoint au maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder à l'élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire n°INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux du 6 mai 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2026-05-22-00010 du 22 mai 2026 fixant le nombre de délégués à élire : Le nombre de conseillers à élire pour LABLACHÈRE est de 5 (cinq) et le nombre de suppléants est de 3 (trois).

CONSIDERANT l'obligation de procéder à l'élection des délégués et suppléants qui voteront pour les élections sénatoriales,

CONSIDERANT que l'élection des délégués et des suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel,

CONSIDERANT que chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe,

Le 1^{er} adjoint au maire précise que conformément aux articles L. 284 et L. 286 du code électoral et à l'arrêté préfectoral en date du 22 mai 2026, le conseil municipal doit élire 5 délégués et 3 suppléants,

Le 1^{er} adjoint au maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Christiane ROCHEDIX, TILLAY Martine, Sarah VALETTE, Sylvaine MATHIEU. La présidence du bureau est assurée par ses soins,

Après un appel à candidature,

La liste de candidats remise au maire est la suivante :

- Agir pour le territoire :

Liste nominative des personnes désignées :

- M. Jean-François DEMARIA
- Mme Sophie COUILLET
- M. Joël BOISSIN
- Mme Sarah VALETTE
- M. Julien DELMASURE
- Mme Sylvaine MATHIEU
- M. Patrick DOMERGUE
- Mme Christiane ROCHEDIX

Le 1^{er} adjoint au maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 16

Ont obtenu :

Sont proclamés élus en qualité de délégués du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs :

Agir pour le territoire :

- M. Jean-François DEMARIA
- Mme Sophie COUILLET
- M. Joël BOISSIN
- Mme Sarah VALETTE
- M. Julien DELMASURE

Sont proclamés élus en qualité de suppléants des délégués du conseil municipal
en vue de l'élection des sénateurs :

- Mme Sylvaine MATHIEU
- M. Patrick DOMERGUE
- Mme Christiane ROCHEDIX

- liste Agir pour le territoire : 16 voix

M. le maire proclame les résultats définitifs :

Liste Agir pour le territoire : 5 sièges et 3 suppléants

Fait et délibéré en séance

Le 1^{er} adjoint au Maire,

Patrick DOMERGUE

